



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Finet Construction Sàrl**, sans domicile connu
2. Date du prononcé de dissolution: 09.08.2016
3. Suspension de faillite: 16.09.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.10.2016
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Anciennement domicilié route d'Yverdon 50, 1530 Payerne.
But: exploitation d'une entreprise de construction générale.
Par jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois le 11 août 2016, la société a été déclarée dissoute conformément à l'article 731b CO avec effet au 9 août 2016; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 9 août 2016.

OFFICE DES FAILLITES DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA BROYE ET DU NORD VAUDOIS
1400 Yverdon-les-Bains

03072279

